

JEU « T-FIGHT »

Article 1 : La SAS BZB, dont le siège social est situé à Roubaix (59100), 152 Avenue Alfred Motte inscrite au RCS de Lille Métropole sous le numéro 482 435 898 organise du 14 au 30 avril 2017, un jeu intitulé «T-FIGHT» via l'application «T-FIGHT» visible sur le site Bizzbee.com à l'adresse suivante : <https://adbx.me/T-Fight/>

Article 2 : L'opération est ouverte à toute personne résidant en France métropolitaine et à Monaco, à l'exception des membres du personnel de la société organisatrice et des membres de leur famille.

La participation des mineurs implique qu'ils aient préalablement obtenu l'accord de leurs représentants légaux. BZB se réserve le droit d'en demander la justification à tout moment. En conséquence, les participants s'interdisent toute utilisation abusive par quelques moyens que ce soit et notamment la création de faux compte facebook et adresse email ayant vocation à contourner le présent règlement et à multiplier les chances de gain. Les participants ne pourront donc utiliser qu'un seul compte facebook et qu'une seule adresse email pour participer à l'opération.

BZB se réserve le droit de demander aux gagnants de justifier de leur identité au moment du retrait de leur lot.

En cas de fraude, BZB se réserve le droit d'exclure le participant et ainsi d'annuler sa participation au jeu.

Article 3 : Pour participer au jeu, le participant doit :

1. Se connecter au jeu « T-FIGHT »
2. Le Jeu consiste à regarder une vidéo puis à répondre à deux questions.
3. Compléter entièrement le formulaire pour valider sa participation une fois que le participant a répondu correctement aux deux questions.

Les participants ont la possibilité de re-tenter leur chance si ils ne répondent pas correctement aux deux questions.

Article 5 : Le jeu se déroulera du 14 au 30 avril 2017

Le lot est le suivant : 1 an de T-shirts sous la forme de deux cartes cadeaux Bizzbee de 100€ chacune.

Le lot ne pourra en aucun cas faire l'objet d'une contrepartie financière, d'un remboursement ou d'un échange.

La dotation est nominative : elle ne pourra pas être attribuée à d'autres personnes que celle identifiée lors de l'inscription au jeu.

Article 6 : Le tirage au sort aura lieu au plus tard le 5 mai 2017

Le gagnant recevra un email à l'adresse email renseignée sur le formulaire de participation. Les cartes cadeaux seront envoyées au plus tard 2 semaines après le tirage au sort.

La société BZB ne pourra être responsable en cas d'adresse erronée ou incomplète transmise par le participant.

Article 7 : La société BZB ne pourra être tenue pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, l'opération, ses modalités, et/ou ses lots devaient être partiellement ou totalement reportés, modifiés ou annulés.

Article 8 : Le présent jeu n'est ni géré ni parrainé par Facebook. En conséquence aucune information transmise par les participants à BZB ne sera communiquée à Facebook.

Article 9 : La participation au jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

En conséquence, la société BZB ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, en cas de dysfonctionnement du réseau Internet, de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature que ce soit et des conséquences de tout virus ou bogue informatique.

Article 10 : Le présent règlement est consultable sur la page du jeu. Il est susceptible d'être modifié par simple avenant publié sur le blog de Bizzbeelife.

Article 11 : Le simple fait de participer implique l'acceptation pure et simple et sans réserve du présent règlement, la renonciation à tout recours concernant les conditions d'organisation et le déroulement du concours, et l'attribution des lots.

Article 12 : La collecte de l'adresse e-mail de chaque participant est nécessaire à la prise en compte de leur participation.

Lors de l'inscription au jeu, les participants auront la possibilité de décider s'ils souhaitent que leurs données personnelles soient utilisées par BZB à des fins commerciales.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 06/01/1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations les concernant qui peut s'exercer sur simple demande par courrier à BZB Service Clients – 152 avenue Alfred Motte – 59100 Roubaix ou par e-mail à service-clients@bizzbee.fr.

Ceci constitue le règlement complet du jeu intitulé «T-FIGHT»